

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2014

DEBUT DE SEANCE : 20 heures 30

Présents : MM Guy Chevalier, Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Représentée : Patricia Masson par Jean-Louis Fraysse

Excusée : Elise Ducher

Absente : Christiane Chanut-Rigaudière

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Changement de destination d'un terrain agricole

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande déposée par Monsieur Antoine Gil qui souhaite implanter une maison d'habitation sur une parcelle agricole familiale cadastrée C 184. Ce jeune couple envisage par la suite d'implanter son atelier pour son activité artisanale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vu la chute de la population et son vieillissement
- Vu le nombre restreint de demandes de permis de construire
- Vu la baisse des effectifs à l'école
- Vu la diminution de l'activité artisanale à Saint Bonnet de Salers

demande une dérogation à la loi Montagne et sollicite l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

Tous estiment que faute d'un avis favorable, Monsieur Antoine Gil s'installera sur une autre commune, ce qui amplifiera la désertification de la nôtre.

Travaux d'assainissement en cours et à réaliser

Madame le Maire expose au conseil municipal l'avancement des travaux en cours.

Les travaux d'assainissement à Ruzolles sont achevés, le raccordement aura lieu en septembre, lorsque d'autres habitations seront branchées ;

L'assainissement du village de Tougouse est en cours de finition. Madame le Maire fait part des difficultés des propriétaires pour obtenir des devis ou l'intervention des artisans pour le raccordement de leur maison à la limite de propriété.

Le changement d'une conduite d'assainissement (environ 320 m) est envisagé chez Monsieur Daniel Rouchy à Ruzolles. Celle-ci, ancienne, présente des affaissements à plusieurs endroits.

L'entreprise Gasquet interviendra pour ouvrir la tranchée, la pose des tuyaux sera assurée par les employés municipaux et Monsieur Daniel Rouchy refermera la tranchée.

Travaux aux bâtiments communaux et autres ouvrages

Avant de remettre l'appartement route de Salers à la location, il est indispensable d'y refaire des travaux d'isolation et de peinture. Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Le Peintre a été retenue pour un montant de travaux de 5 746,08 € H.T., l'isolation sera réalisée par les employés communaux.

Le mur de la cour de l'école, le socle de la croix de Boussac et l'assise du monument aux morts devront faire l'objet de réfection par mesure de sécurité, un devis supplémentaire est demandé.

Agence Postale Communale

Suite à la demande de Monsieur Sébastien Borne, Agent Postal Communal, ayant constaté le manque d'activités le vendredi, les jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale sont modifiés comme suit :

du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 45 : ouverture au public

de 11 h 45 à 12 h : passage en mairie pour récupération du courrier.

D'autre part, Monsieur Sébastien Borne désire que la commune lui fournisse un photocopieur-fax.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les requêtes de Monsieur Borne.

Achat d'un chargeur

Monsieur Larrive Lucien fait part au conseil municipal que le chargeur a été commandé pour un montant de 9 900 € H.T. Madame le Maire rappelle que cet investissement était prévu au BP 2014.

Organisation de la rentrée scolaire

Monsieur Jean-Louis Fraysse relate son entrevue avec Monsieur Victor Lafarge, nouvel instituteur. Les Temps d'Activités Périscolaires, déjà mis en place en 2013-2014 seront appliqués à la prochaine rentrée avec une modification d'horaires. En effet, les TAP et les cours de soutien auront lieu le vendredi après-midi.

Projet de méthanisation

Madame le Maire et le Conseil municipal acceptent la participation de la Commune au capital de la SEM SALERS DEVELOPPEMENT à hauteur de 80 000 € correspondant à l'apport en nature d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS dont l'emplacement reste à définir, d'une superficie de 16 000 m² valorisée au prix de 5 € le m².

Le conseil municipal autorise Madame Colette Dautzet, Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace celle du 28 avril 2014.

Demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Dans le cadre du projet de méthanisation, Madame le Maire a été contactée par le bureau d'étude Méthajoule. Afin de compléter son dossier d'étude, celui-ci sollicite une autorisation de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif, suivant les préconisations proposées par Méthajoule qui prévoirait éventuellement la création d'une station d'épuration qui pourrait pallier aux problèmes d'assainissement actuels, au futur lotissement, à l'unité de méthanisation et à la coopérative laitière.

Le conseil municipal précise qu'il ne s'engage pas quant à la faisabilité du projet.

Emprunt

Madame le Maire communique au conseil municipal une proposition du Crédit Agricole Centre France qui propose une enveloppe spécifique de crédit de 100 000 €.

Le taux est actuellement de 3,45 % pour une durée de 20 ans et de 3,05 % pour une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à contracter cet emprunt si les nécessités de financement des travaux d'investissement l'imposent ;
- de charger Madame le Maire à viser tous documents relatifs à cet emprunt dont le taux sera peut-être réactualisé au moment de sa signature

Fin de la séance : 22 h 15